

<http://stisi-pro.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article1048>



**- Arrêté du 17 juillet 2020
modifiant l'arrêté du 9
novembre 2015 fixant les
programmes d'enseignement
du cycle des apprentissages
fondamentaux (cycle 2), du
cycle de consolidation (cycle
3) et du cycle des**

approfondissements (cycle 4)

- Publications | Informations - Réforme du Collège -

NOUVEAU

Date de mise en ligne : mardi 28 juillet 2020

Copyright © S.T.I. Sciences IndustriellesVoie Professionnelle - Tous droits

réservés

J.O.R.F. N° 0184 du 28 Juillet 2020